
Procès-verbal de la séance publique du Conseil de communauté du 21 mai 2012

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 5)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 5)
<i>Appel nominal</i>	(p. 5)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 5)
<i>Approbation</i> du procès-verbal de la séance publique du 19 mars 2012	(p. 5)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée (dossier n° 2012-2962)	(p. 5)
<i>Désignation</i> des représentants du Conseil au sein du Conseil d'administration de la Société publique locale Gestions des espaces publics du Rhône Amont (dossier n° 2012-2996)	(p. 8)
<i>Désignation</i> d'un représentant au sein du Collège des collectivités territoriales et leurs groupements -collège n° 2- (dossier n° 2012-2997)	(p. 9)
<i>Désignation</i> des représentants de la Communauté urbaine au sein du Pôle métropolitain entre la Communauté urbaine de Lyon, les Communautés d'agglomération Saint Etienne métropole, Porte de l'Isère et du Pays viennois (dossier n° 2012-2990)	
* <i>Opérations</i> de vote	(p. 15)
* <i>Résultats</i> du vote	(p. 22)
<i>Désignation</i> d'une personnalité qualifiée au sein du Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat Villeurbanne est habitat (dossier n° 2012-3020)	(p. 17)
<i>Annexe</i> : Désignation des représentants de la Communauté urbaine au sein du Pôle métropolitain entre la Communauté urbaine de Lyon, les Communautés d'agglomération Saint Etienne métropole, Porte de l'Isère et du Pays viennois (dossier n° 2012-2990) - Procès-verbal d'élection	(p. 23)

Le texte des délibérations n° 2012-2962 à 2012-2990 et 2012-2992 à 2012-3022 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 417.

N° 2012-2962 <i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 26 mars 2012 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée -</i>	(p. 5)
--	--------

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2012-2963 <i>Irigny, Vernaison, Charly - Requalification du chemin des Flaches et de la route de Buye - Déclaration de projet à la suite des enquêtes publiques réalisées dans le cadre de la procédure d'expropriation -</i>	(p. 19)
N° 2012-2964 <i>Saint Genis Laval, Oullins - Aménagement du Chemin de Moly - Déclaration de projet à la suite des enquêtes publiques réalisées dans le cadre de la procédure d'expropriation -</i>	(p. 19)
N° 2012-2965 <i>Solaize - Réalisation de la VN 25 - Bilan et clôture de la concertation préalable -</i>	(p. 19)
N° 2012-2966 <i>Modernisation de l'ouest lyonnais - Convention de participation financière aux travaux principaux sur la liaison Lyon Saint Paul-Brignais dite Phase 3-ouest lyonnais 2012 - Convention de financement -</i>	(p. 19)
N° 2012-2967 <i>Centrale de mobilité - Projet Optimod'Lyon - Approbation d'une convention de financement avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 9)

N° 2012-2968	<i>Décines Charpieu - Place Roger Salengro - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique et d'une convention de fonds de concours - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 20)
N° 2012-2969	<i>Caluire et Cuire - Valorisation des espaces publics du quartier de Saint Clair - Convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Communauté urbaine de Lyon et la Commune de Caluire et Cuire -</i>	(p. 20)
N° 2012-2970	<i>Feyzin - Aménagement du quartier Carré Brûlé - Tranche 2 - Individualisation d'autorisation de programme - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville de Feyzin -</i>	(p. 19)
N° 2012-2971	<i>Travaux de plantation et entretien des arbres d'alignement - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés -</i>	(p. 19)
N° 2012-2972	<i>Fabrication et fourniture de mobilier urbain dessiné par Wilmotte - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 19)
N° 2012-2973	<i>Lyon 4°, Lyon 9° - Pont Schuman et ses abords - Aménagement des voiries du quai Gillet, du quai de la gare d'eau et de l'avenue de Birmingham - Lot n° 2 : travaux de voirie et réseaux divers (VRD) et génie civil secteur Birmingham - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 9)
N° 2012-2974	<i>Ecully - Zone 30 - Phase 2 - Aménagement de l'avenue Edouard Payen - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 20)
N° 2012-2975	<i>Limonest - Requalification de la place du Griffon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 20)
N° 2012-2976	<i>Vénissieux - Réhabilitation de la place Jeanne d'Arc - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 20)
N° 2012-2977	<i>Vénissieux - Desserte du lotissement Le Monery - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 20)
N° 2012-2978	<i>Mions - Rue Herminie - Aménagement d'une voie nouvelle - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 20)
N° 2012-2979	<i>Saint Priest - Boulevard urbain est - Traversée des voies ferrées - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 10)
N° 2012-2980	<i>Lyon 7° - Requalification du boulevard scientifique Tony Garnier tranche 3 - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 20)
N° 2012-3021	<i>Décines Charpieu - Est Lyonnais - Accessibilité au site du Montout - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Commune de Décines Charpieu concernant l'éclairage public -</i>	(p. 11)
N° 2012-3022	<i>Décines Charpieu, Chassieu, Meyzieu - Cofinancement de l'aménagement du complément de l'échangeur n° 7 sur la RN 346 - Convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, l'Etat, le Département du Rhône et la Société foncière du Montout - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 11)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

N° 2012-2981	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Société coopérative de production (SCOP) CREONS pour son programme d'actions 2012 -</i>	(p. 5)
N° 2012-2982	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association Sport dans la ville pour son programme d'actions entrepreneurs dans la ville 2012 -</i>	(p. 5)
N° 2012-2983	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon dans le cadre de son action Novacité 2012 -</i>	(p. 5)
N° 2012-2984	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association CREALYS pour son programme d'actions 2012 -</i>	(p. 5)
N° 2012-2985	<i>Projet d'Institut européen de biologie systémique et médecine (EISBM) - Attribution d'une subvention à l'association Lyonbiopôle pour 2012 -</i>	(p. 6)
N° 2012-2986	<i>Schéma de développement universitaire - Acquisitions foncières - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 6)
N° 2012-2987	<i>Vaulx en Velin - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Attribution d'une subvention à l'association Vaulx aggro 2° chance -</i>	(p. 7)
N° 2012-2988	<i>Attribution d'une subvention à l'association Xetic pour son programme d'actions 2012 -</i>	(p. 20)

N° 2012-2989 Attribution d'une subvention à l'association Compagnie Waaldé pour son programme d'actions 2012 - (p. 20)

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2012-2990 Pôle métropolitain entre la Communauté urbaine de Lyon, les Communautés d'agglomération Saint Etienne métropole, Porte de l'Isère et du Pays viennois - Désignation des représentants de la Communauté urbaine - (p. 11)

N° 2012-2991 Achat du terrain de la centrale Lafayette - Individualisation d'autorisation de programme - retiré

N° 2012-2992 Saint Fons - Rue de la Rochette - Centre Léon Blum - Travaux de gros entretien - Individualisation d'autorisation de programme - (p. 20)

N° 2012-2993 Lyon 3° - Restructuration du restaurant communautaire - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - (p. 20)

N° 2012-2994 Modification du tableau des effectifs - (p. 15)

COMMISSION PROXIMITE ET ENVIRONNEMENT

N° 2012-2995 Société publique locale (SPL) Gestions des espaces publics du Rhône Amont - Prise de participation, approbation des statuts et du pacte d'actionnaire - Individualisation d'autorisation de programme - (p. 21)

N° 2012-2996 Conseil d'administration de la Société publique locale (SPL) Gestions des espaces publics du Rhône Amont - Désignation des représentants du Conseil - (p. 8)

N° 2012-2997 Association Air Rhône-Alpes - Adhésion à l'association - Désignation d'un représentant au sein du collège des collectivités territoriales et leurs groupements (collège n° 2) - (p. 8)

N° 2012-2998 Commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées - Modification de la composition - Retrait du Comité Louis Braille et transformation de l'association Point de vue sur la ville en collectif - (p. 21)

N° 2012-2999 Lyon - Convention de gestion pour l'exploitation du service public de chauffage urbain de la Ville de Lyon - Avenant n° 1 - (p. 21)

N° 2012-3000 Villeurbanne - Convention de gestion pour l'exploitation du service public de chauffage urbain de la Ville de Villeurbanne - Avenant n° 3 - (p. 21)

N° 2012-3001 Eau et assainissement à Madagascar - Mise en réseau et appui à la coopération décentralisée et non gouvernementale - Attribution d'une subvention à l'association Programme solidarité eau (pS-Eau) pour son programme d'actions 2012 - (p. 21)

N° 2012-3002 Plan climat - Projet européen Prometheus - Attribution d'une subvention à l'association Rhônalpénergie-Environnement - (p. 21)

N° 2012-3003 Maintien et diffusion de la biodiversité dans la Communauté urbaine de Lyon : action de protection des espèces et des milieux - Attribution de subventions pour la connaissance, l'inventaire, la valorisation et la communication au Syndicat mixte pour la création et la gestion du Conservatoire botanique du Massif central, à la Ville de Lyon (jardin botanique) et au Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA) pour leurs programmes d'actions 2012 - (p. 8)

N° 2012-3004 Actions de protection des espèces et des milieux - Attribution de subventions pour la connaissance, l'inventaire, la valorisation, la communication à la Ligue de protection des oiseaux du Rhône (LPO Rhône), à la Fédération Rhône-Alpes pour la protection de la nature (FRAPNA) et à la Fédération départementale des chasseurs du Rhône pour 2012 - Approbation de conventions - (p. 8)

COMMISSION URBANISME

N° 2012-3005 Caluire et Cuire, Fontaines sur Saône, Lyon 1^{er}, Lyon 2°, Lyon 4°, Rochetaillée sur Saône - Projet directeur des Rives de Saône - Déclaration de projet à la suite des enquêtes publiques - (p. 22)

N° 2012-3006 Lyon 8° - ZAC Mermoz nord - Déclaration de projet à la suite de l'enquête publique - (p. 15)

N° 2012-3007 Lyon 8° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz nord - Approbation du dossier de création modificatif, du dossier de réalisation, du programme des équipements publics (PEP) et du bilan financier prévisionnel - Convention de gestion avec l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat - (p. 15)

N° 2012-3008 Lyon 7° - Secteur îlot Fontenay - Place des Pavillons - Approbation du programme - Ouverture de la concertation préalable au projet d'aménagement - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville de Lyon - Individualisation partielle d'autorisation de programme - (p. 17)

N° 2012-3009	<i>Plan climat - Volet habitat - Eco-rénovation - Modalités d'instruction des demandes de subvention en faveur des propriétaires privés s'engageant dans une démarche de réhabilitation thermique de leur patrimoine -</i>	(p. 21)
N° 2012-3010	<i>Bron - Plan de sauvegarde des copropriétés de Bron Terrailon 2012-2016 -</i>	(p. 21)
N° 2012-3011	<i>Bron - Quartier du Terrailon - Opération de renouvellement urbain - Revalorisation des indemnités de relogement des propriétaires occupant des logements acquis par la Communauté urbaine en vue de leur démolition -</i>	(p. 21)
N° 2012-3012	<i>Saint Priest - Opération de renouvellement urbain (ORU) - Démolitions de logements sociaux - Attribution de subventions aux bailleurs sociaux - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 21)
N° 2012-3013	<i>Reventilation d'autorisations de programmes -</i>	(p. 22)
N° 2012-3014	<i>Vaulx en Velin - Quartier des Barges - Aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 22)
N° 2012-3015	<i>Saint Priest - ZAC du Triangle - Travaux primaires - Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage unique et programme des équipements publics (PEP) définitif - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 17)
N° 2012-3016	<i>Sathonay Village - Aménagement de la place Danis - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention -</i>	(p. 22)
N° 2012-3017	<i>Lyon 3° - Quartier Moncey - Requalification de la place Pierre-Simon Ballanche - Démolition des immeubles propriétés de la Communauté urbaine de Lyon, situés 9-11, rue Paul Bert et 10-12, rue Moncey - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 18)
N° 2012-3018	<i>Lyon 2° - Reconversion du site de l'Hôtel Dieu - Autorisation donnée à la société SAS Hôtel Dieu Lyon Presqu'île pour solliciter les autorisations nécessaires auprès de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) -</i>	(p. 18)
N° 2012-3019	<i>Rillieux la Pape - Aménagement de la zone d'activité de Sermenaz - Constat d'achèvement de l'opération et quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) -</i>	(p. 22)
N° 2012-3020	<i>Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) Villeurbanne est habitat - Désignation d'une personnalité qualifiée pour représenter la Communauté urbaine de Lyon -</i>	(p. 17)

Présidence de monsieur Gérard Collomb
Président

Le lundi 21 mai 2012 à 17 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil de communauté, dûment convoqués le 7 mai 2012 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Marc Augoyard pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Monsieur Augoyard, vous avez la parole.

(Monsieur Marc Augoyard est désigné et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David, MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagne, MM. Darne J.C., David, Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lebuhotel, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémián.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Crédoz), Calvel (pouvoir à M. Assi), Crimier (pouvoir à M. Barral), Charles (pouvoir à M. Buna), Colin (pouvoir à M. Abadie), Blein (pouvoir à Mme David), Vesco, Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), MM. Balme (pouvoir à M. Réale), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury, Genin (pouvoir à M. Plazzi), Havard (pouvoir à M. Buffet), Huguet (pouvoir à Mme Levy), Lambert (pouvoir à M. Chabrier), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart, Léonard (pouvoir à M. Gignoux), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Roche (pouvoir à M. David G.), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Llung).

Absents non excusés : Mmes Domenech Diana, Bocquet, MM. Chabert, Dumas, Giordano, Lelièvre.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. Crédoz (pouvoir à M. Claisse), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Nissanian (pouvoir à M. Martinez), Vincent (pouvoir à M. Gillet).

**Adoption du procès-verbal
de la séance publique du 19 mars 2012**

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 19 mars 2012. Si personne n'a d'observation à présenter, je le mets aux voix.

(Le procès-verbal est adopté).

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau

N° 2012-2962 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 26 mars 2012 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée au Bureau et qui font l'objet du rapport n° 2012-2962. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

PREMIÈRE PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des présidents

N° 2012-2981 - développement économique - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Société coopérative de production (SCOP) CREONS pour son programme d'actions 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2012-2982 - développement économique - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association Sport dans la ville pour son programme d'actions entrepreneurs dans la ville 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2012-2983 - développement économique - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon dans le cadre de son action Novacité 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2012-2984 - développement économique - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association CREALYS pour son programme d'actions 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2012-2981 à 2012-2984. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : C'est un avis favorable de la commission pour ces quatre dossiers de soutien à Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe GAEC.

Mme la Vice-Présidente BESSON : L'intervention est retirée.

M. LE PRESIDENT : Donc je mets les rapports aux voix.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2012-2985 - développement économique - Projet d'Institut européen de biologie systémique et médecine (EISBM) - Attribution d'une subvention à l'association Lyonbiopôle pour 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Arrue n'étant pas présent, je vais rapporter l'avis favorable de la commission sur ce dossier.

Nous avons une demande de temps de parole du groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. JACQUET : Monsieur le Président, chers collègues, j'interviens sur ce projet d'Institut européen de biologie systémique et médecine non pas parce que nous serions des spécialistes ni que nous voudrions tout régenter mais parce que ce dossier est emblématique de la recherche, des enjeux nouveaux, des avancées du savoir, en particulier dans ce domaine des sciences du vivant.

Il revient aux politiques, aux institutions, au Gouvernement en tout premier lieu et, de manière décentralisée et coordonnée, aux collectivités territoriales d'en prendre la mesure et d'en donner les moyens humains et financier. A l'occasion de la visite du tout nouveau Chef de l'Etat, François Hollande, à l'Institut Curie, la petite-fille de Marie Curie...

M. LE PRESIDENT : Mes chers collègues, s'il vous plaît, si vous voulez bien faire un peu de silence pour écouter monsieur Jacquet.

M. JACQUET : Merci, monsieur le Président. Donc je disais que la petite-fille de Marie Curie, Hélène Langevin, déclara -et je la cite- : "J'ai apprécié l'importance accordée à la jeunesse, à l'éducation, à la recherche et aux femmes à travers ce dépôt de gerbe devant le buste de ma grand-mère. Cela augure bien de la présidence parce que je suis bien obligée de dire..." -c'est toujours Hélène Langevin qui parle- "...que Nicolas Sarkozy ne comprenait strictement rien à la recherche scientifique. Je me suis opposée" -dit-elle- "à toute une série d'initiatives qui tendaient à mélanger recherche..."

(Bruit).

Je comprends bien, chers collègues, que cela ne vous plaît pas mais j'ai mes références et je poursuis.

Hélène Langevin continue : "Je me suis opposée à toute une série d'initiatives qui tendaient à mélanger recherche, développement technologique et industrie, même s'il doit y avoir des liens étroits entre les uns et les autres. Avec ce symbole voulu par le nouveau Président, on retrouve une certaine tradition et on est à la hauteur des enjeux d'aujourd'hui. On n'est plus dans la réponse à la petite semaine, les yeux fixés sur les cours des actions." -fin de citation-

Nous avons donc une situation nouvelle et nous voulons, par nos interventions, propositions et actions, contribuer à la réussite du changement tant la crise du système accélère toutes les urgences humaines, sociales, environnementales impliquant celles du savoir et de la connaissance.

Ce dossier sur la biologie systémique illustre ces urgences. En effet, et comme la délibération l'indique, la biologie systémique est une approche interdisciplinaire qui croise les avancées de différentes sciences. Elle est la révolution biologique du XXI^{ème} siècle, la biologie moléculaire ayant été celle du XX^{ème} siècle. Mais la recherche des sciences du vivant s'est alors trop fragmentée. La biologie systémique permet l'interactivité des différents champs scientifiques, l'analyse complexe, la mise en rapport, les réseaux, les diversités d'approche.

Jusqu'à ces dernières années et depuis 2000, seuls les Etats-Unis, la Chine et l'Europe via le Luxembourg s'engageaient dans cette voie d'avenir des sciences du vivant. C'est pourquoi notre groupe, lors d'une intervention le 31 mai 2010, alertait sur cet enjeu fondamental.

Depuis, la volonté des chercheurs lyonnais de s'engager au niveau de cet enjeu, pour ne prendre aucun retard et apporter eux-mêmes à cette nouvelle aventure, les a conduits à constituer en juillet 2011 une structure fédérative du PRES, ce dernier ayant vocation à animer la biologie systémique. Cette structure s'appelle Biosyl. Ainsi, au plan local, c'est un ensemble de moyens et de relations qui se met en place en mobilisant le pôle rhônalpin de bio-informatique, la fédération de modélisation en sciences numériques, des instituts partenaires tel l'institut Rhône-Alpes des systèmes complexes et, demain le futur IRT (Institut de recherche technologique). Tout cela est porteur de synergie et de dynamisme.

En lien avec LyonBiopôle, Biosyl est complémentaire du projet européen dont nous examinons aujourd'hui le début de création à Lyon et qui portera aux niveaux national et international cet enjeu et les avancées futures. Avec cet institut européen, c'est comme une reconnaissance de nos atouts et une attractivité indispensable. C'est l'ensemble de la recherche, de ces relations autonomes avec la formation supérieure et le développement technologique et industriel qui s'en trouvera développé.

Avec satisfaction, notre groupe votera ce rapport. Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je le mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2012-2986 - développement économique - Schéma de développement universitaire - Acquisitions foncières - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Arrue a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-2986. Monsieur Arrue, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ARRUE, rapporteur : La délibération suivante, monsieur le Président, mes chers collègues, porte sur l'entrée en application effective du SDU puisqu'il s'agit, comme nous l'avions prévu, de sanctuariser un certain nombre de terrains à proximité des sites universitaires de façon à favoriser l'implantation d'entreprises qui serait le complément heureux des laboratoires de recherche implantés sur ces sites, voire qui seraient dédiés à du logement étudiant. La commission a émis un avis favorable.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une demande d'intervention du groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. COSTE : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ARRUE.

N° 2012-2987 - développement économique - Vaulx en Velin - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Attribution d'une subvention à l'association Vaulx aggro 2° chance - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Besson a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2012-2987. Madame Besson, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BESSON, rapporteur : Ce projet de délibération a pour objet l'école de la deuxième chance Vaulx aggro, avec un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une demande de temps de parole du groupe GAEC.

M. TOULERON : Monsieur le Président, chers collègues, nous ne pouvons que nous réjouir de la montée en charge progressive de l'école de la deuxième chance de Vaulx aggro avec ses premiers résultats prometteurs et la qualité du partenariat qui a d'ores et déjà montré son efficacité et qui s'élargit aujourd'hui.

A partir de son ancrage premier à Vaulx en Velin lié au volontarisme de ces élus qui ont cru dès le départ dans le sens fort du projet, basé sur un suivi individualisé de jeunes en difficulté, l'école de la deuxième chance est très rapidement ouverte sur l'agglomération et plus des deux tiers des jeunes qui sont accueillis actuellement proviennent d'ores et déjà d'autres communes du territoire communautaire, pourcentage qui devrait encore augmenter car la mixité de provenance est un élément majeur du projet.

La clé de l'efficacité des écoles de la deuxième chance en général, et de celle de Vaulx aggro, en particulier, c'est la qualité et la diversité du partenariat qui s'y exerce et qui s'exerce au plus près du terrain avec les entreprises, avec l'ensemble des acteurs institutionnels ou associatifs de l'insertion. C'est par exemple le cas des 12 missions locales du Grand Lyon et du Département qui accueillent 50 000 jeunes, dont un grand nombre n'a pas de qualification et dont certains, pour des raisons diverses, n'ont pas eu véritablement de première chance.

Dans les faits, l'école de la deuxième chance de Vaulx aggro est déjà un outil d'agglomération et l'expérience qu'elle porte vise le Grand Lyon, par l'intermédiaire notamment de sa Vice-Présidente en charge des questions liées à l'insertion et l'emploi, a su montrer sa capacité d'entraînement et de mobilisation des partenariats les plus larges.

Ce rapport avec la participation financière qu'il propose concrétise ce rôle du Grand Lyon et nous approuvons sans réserve ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je donne la parole au groupe Communiste et intervention citoyenne.

Mme BAB-HAMED : Monsieur le président, chers collègues, notre groupe est particulièrement ravi de pouvoir défendre ce rapport de l'école de la deuxième chance qui n'exclut pas la

politique de l'action de la première chance, c'est-à-dire celle de l'égalité pour tous et tout au long de la vie. Cette association, présidée par Marie-France Di Marco à Vaulx en Velin, défendue ici par Dounia Besson, remplit une vraie mission de service public non pas en concurrence avec le service public direct mais bien en complémentarité et en levier de celui-ci.

L'humain est au cœur de ses objectifs au-delà des cases, des chiffres, des quotas qui régissent démesurément nos enjeux politiques et médiatiques dominants. Souvent, ces dernières années, cet angle de vue dicté par les politiques gouvernementales à pousser à ne pas prendre en charge le haut du panier afin d'afficher les meilleurs résultats pendant que les plus nécessiteux cumulent des difficultés et voient leur situation régresser à vue d'œil.

Les seuls critères d'accès à cette école sont la motivation personnelle et l'envie de reprendre sa vie en main après une longue période de décrochage, ce qui peut arriver à n'importe qui et n'importe quand, quelle que soit sa situation sociale.

Cette action, depuis qu'elle existe, a prouvé sa pertinence. L'année 2011 fut l'année de la consécration et du développement et enfin de la labellisation. Les partenariats se développent aussi bien avec l'Education nationale, la Ville de Vénissieux, le Grand Lyon, l'Union régionale des missions locales ainsi que plusieurs entreprises.

A l'échelle nationale, nous comptons 96 écoles qui accueillent 11 454 jeunes entre 18 et 25 ans. L'objectif est d'atteindre, en 2012, 100 écoles et 13 000 jeunes et dans l'idéal dépasser cet objectif sans altérer la qualité de la formation ni changer de cible ni la raison d'être de l'école.

Pour cela, la question des ressources financières est bien entendu nécessaire pour toutes les écoles de la deuxième chance. Nous espérons que le nouveau paysage politique puisse stabiliser les moyens de cette action. La sécurité prend ainsi tout son sens : quoi de plus urgent que les parcours de formation, de l'emploi, du logement pour la sécurité citoyenne ; bref, sécuriser la société, le pôle public qui œuvre au bien-être des citoyens.

Cette subvention que nous votons aujourd'hui servira à augmenter la capacité d'accueil pour mieux répondre aux besoins de notre société, à travailler à l'ouverture de l'antenne lyonnaise pour mieux asseoir le travail sur le département, à pérenniser les financements Etat-Région-collectivité, dont le Grand Lyon, à réussir le plus grand nombre d'insertions à l'entrée et à la sortie du processus de l'école de la deuxième chance, à s'inscrire en partenaire du réseau national public et associatif, le tout avec trois finalités bien claires : redonner de la vie à la jeunesse de notre pays, œuvrer à l'autonomie de leur avenir, renforcer et développer durablement le service public.

Notre groupe soutient donc ce rapport, en espérant pouvoir pérenniser et développer l'apport de l'école de la deuxième chance.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BESSON.

N° 2012-2996 - proximité et environnement - Conseil d'administration de la Société publique locale (SPL) Gestions des espaces publics du Rhône Amont - Désignation des représentants du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur Justet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-2996. Monsieur Justet, vous avez la parole.

M. JUSTET, rapporteur : Merci, monsieur le Président. La Société publique locale Gestions des espaces publics du Rhône Amont est une société anonyme régie par les règles du code général des collectivités territoriales et du code du commerce. Son capital social est de 670 000 €, détenu par des collectivités territoriales ou par des groupements qui composent l'actionnariat.

La Communauté urbaine de Lyon détiendra 11,2 % du capital avec une souscription de 75 000 €. Le capital restant -comme l'explique la délibération- sera partagé avec le Syndicat mixte pour l'aménagement de la gestion du grand parc de Miribel-Jonage, le Département du Rhône et celui de l'Ain et diverses Communautés de communes.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-17 du code du commerce, le Conseil d'administration de la société se compose de 18 administrateurs et la Communauté urbaine doit désigner ce soir deux de ses membres pour siéger à ce Conseil d'administration.

Sur le principe, avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Nous devons élire deux représentants.

**Désignation des représentants du Conseil au sein du
Conseil d'administration de la
Société publique locale Gestions des espaces publics
du Rhône Amont**

(Dossier n° 2012-2996)

M. LE PRESIDENT : Je vous propose les candidatures de messieurs Jean Paul Colin et Gilles Assi. Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Aucun autre candidat ne s'est déclaré).

Devons-nous passer par une procédure de vote à bulletins secrets ? Non. Je vous propose de voter ces deux candidatures à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales).

Je mets les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

(Messieurs Jean Paul Colin et Gilles Assi sont désignés).

Rapporteur : M. JUSTET.

N° 2012-3003 - proximité et environnement - Maintien et diffusion de la biodiversité dans la Communauté urbaine de Lyon : action de protection des espèces et des milieux - Attribution de subventions pour la connaissance, l'inventaire, la valorisation et la communication au Syndicat mixte pour la création et la gestion du Conservatoire botanique du Massif central, à la Ville de Lyon (jardin botanique) et au Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA) pour leurs programmes d'actions 2012 - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Monsieur Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3003. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. DESBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, concernant une attribution de subvention pour le maintien et la diffusion de la biodiversité.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. COSTE : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DESBOS.

N° 2012-3004 - proximité et environnement - Actions de protection des espèces et des milieux - Attribution de subventions pour la connaissance, l'inventaire, la valorisation, la communication à la Ligue de protection des oiseaux du Rhône (LPO Rhône), à la Fédération Rhône-Alpes pour la protection de la nature (FRAPNA) et à la Fédération départementale des chasseurs du Rhône pour 2012 - Approbation de conventions - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Monsieur Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3004. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. DESBOS, rapporteur : Il s'agit d'une subvention concernant une action de protection des espèces et des milieux, avec un avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. COSTE : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Le changement, c'est maintenant !

(Rires dans la salle).

Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DESBOS.

N° 2012-2997 - proximité et environnement - Association Air Rhône-Alpes - Adhésion à l'association - Désignation d'un représentant au sein du collège des collectivités territoriales et leurs groupements (collège n° 2) - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur Justet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-2997. Monsieur Justet, vous avez la parole.

M. JUSTET, rapporteur : L'association Air Rhône-Alpes est une association de type loi 1901. Elle est agréée pour la surveillance de la qualité de l'air, agrément donné par le Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

La régionalisation des associations agréées de surveillance de la qualité de l'air est une obligation légale des lois du 12 juillet 2010. Les modalités de fonctionnement sont déclinées dans la délibération. Il s'agit, en conséquence, d'approuver l'adhésion de la Communauté urbaine et de désigner un représentant au sein du collège des collectivités territoriales et leurs groupements (collège n° 2).

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets l'adhésion aux voix.

Adoptée à l'unanimité.

**Désignation d'un représentant au sein du
Collège des collectivités territoriales et leurs groupements
(collège n° 2)**

(Dossier n° 2012-2997)

M. LE PRESIDENT : Nous devons élire un représentant. Je vous propose la candidature de monsieur Michel Reppelin. Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Aucun autre candidat ne s'est déclaré).

Devons-nous passer par une procédure de vote à bulletins secrets ? Non. Je vous propose de voter ces deux candidatures à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales).

Je mets la candidature aux voix.

Adoptée à l'unanimité.

(Monsieur Michel Reppelin est désigné).

Rapporteur : M. JUSTET.

N° 2012-2967 - déplacements et voirie - Centrale de mobilité - Projet Optimod Lyon - Approbation d'une convention de financement avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-2967. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, pour une convention de financement avec l'ADEME.

M. LE PRESIDENT : Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2012-2973 - déplacements et voirie - Lyon 4° - Lyon 9° - Pont Schuman et ses abords - Aménagement des voiries du quai Gillet, du quai de la gare d'eau et de l'avenue de Birmingham - Lot n° 2 : travaux de voirie et réseaux divers (VRD) et génie civil secteur Birmingham - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction des grands projets -

M. LE PRESIDENT : Monsieur Chabrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-2973. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. CHABRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, pour cette délibération qui concerne l'aménagement des voiries du quai Gillet, du quai de la Gare d'eau et de l'avenue de Birmingham.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme BAUME : Monsieur le Président et chers collègues, dans la continuité de nos précédents votes, la plupart des membres du groupe s'abstiendront, non pas que nous soyons contre un nouveau franchissement de la Saône, comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, mais il nous semble que cette infrastructure -et en particulier en rappelant ce qu'a indiqué le commissaire-enquêteur- ne traitera pas complètement les problèmes d'entrée et de sortie de l'agglomération.

Je rappelle qu'il y avait un vif souhait de plus de transports en commun, même si on a bien noté que les modes doux transiteront sur la passerelle Masaryk.

J'en profite aussi pour bien indiquer -et je sais bien que l'on ne fait pas de la politique de fiction- que si nous avons retenu le projet moins onéreux pour le tube modes doux et le projet pour cette infrastructure, alors nous aurions peut-être pu mettre de l'argent sur d'autres choses et éviter, entre autres, que les commerçants et les riverains du quai Gillet ne fassent un peu trop de nimby. Quand on creuse un petit peu derrière, il y a une conscience de l'intérêt général par rapport aux alternatives à la voiture particulière mais, pour ceci, il faudrait que l'on ait les moyens de les accompagner dans leur démarche.

La plupart des membres du groupe s'abstiendront.

M. LE PRESIDENT : Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

Mme LEVY : Monsieur le Président, je suis intervenue à plusieurs reprises dans le cadre de ce dossier, simplement pour une information concernant un recours qui a été engagé contre la déclaration d'utilité publique, pour vous dire et vous réaffirmer qu'il n'y a aucune contestation concernant le tunnel de la Croix-Rousse et les Rives de Saône. Mais je suis très étonnée que vous lanciez des travaux de voirie sur le quai Gillet alors qu'il y a un recours en cours. Et je me pose toujours cette question du gaspillage de l'argent public puisque le dossier est pendant devant le Tribunal administratif.

Dans cet esprit-là, vous nous avez imposé votre projet, vous l'avez fait de façon pas très équitable puisque de l'autre côté, quai du Commerce, il y aura une voie verte alors qu'il y a beaucoup moins d'habitants.

De toute façon, mon groupe continuera à s'abstenir sur ce dossier. Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. le Vice-Président KIMELFELD : Une intervention très rapide, d'abord pour inviter madame Emeline Baume -même en période électorale- à relire toutes les conclusions du commissaire-enquêteur et pour inviter aussi Fabienne Lévy -même en période électorale- à être plus présente sur le terrain -et pas simplement pendant la période électorale-, elle verrait combien ce projet est extrêmement intéressant et ne se restreint pas à ce qu'elle vient de nous dire.

Je veux simplement dire que c'est un projet -je l'ai déjà dit- d'entrée de ville, dans un quartier qui a été souvent délaissé, qui va faire un vrai morceau de ville avec un projet urbain de qualité, où l'on va retrouver le développement des modes doux avec la passerelle Mazaryck, avec le tunnel modes doux, avec les pistes cyclables. On va retrouver dans ce quartier de l'attractivité, de la nature en ville avec le projet des Rives de Saône mais aussi l'opportunité de commerces et d'activités, le développement d'établissements publics, notamment avec crèches et haltes-garderies.

Et, sans minimiser les nuisances inhérentes aux travaux, sur lesquelles nous travaillons avec Gérard Claisse et que nous gérons au plus près, nous faisons, au groupe Socialiste et apparentés, partie de ceux qui ne regardent pas dans le rétroviseur mais qui regardent résolument vers l'avenir, portés par un projet d'une grande envergure, avec le pari que les opposants d'aujourd'hui en seront sans doute les meilleurs promoteurs demain.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Donc je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - MM. Assi, Barge, Calvel -pouvoir à M. Assi-, Cochet -pouvoir à M. Thévenot-, Petit, Thévenot et Vaté (Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - MM. Buna et Charles -pouvoir à M. Buna- (Europe Ecologie-Les Verts)- Gauche alternative, écologique et citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Mme Palleja (Non inscrits),

- contre : néant,

- abstentions : groupes Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna et Charles -pouvoir à M. Buna- qui ont voté pour) - Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Barge, Calvel -pouvoir à M. Assi-, Cochet -pouvoir à M. Thévenot-, Petit, Thévenot et Vaté qui ont voté pour).

Adopté.

Rapporteur : M. CHABRIER.

N° 2012-2979 - déplacements et voirie - Saint Priest - Boulevard urbain est - Traversée des voies ferrées - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-2979. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Le rapport que l'on vous présente concerne une individualisation partielle d'autorisation de programme de 200 000 € pour des études concernant le tracé des voies ferrées entre Saint Priest et Vénissieux sur le boulevard urbain est. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. COSTE : Monsieur le Président, habituellement, nous votons contre ce qui tourne autour du BUE parce que nous ne sommes pas d'accord avec les choix qui ont été faits mais, vu l'importance du dossier de franchissement des voies, nous nous abstenons simplement sur ce dossier. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : C'est gentil. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, si vous me permettez, je sais que le changement c'est maintenant mais, pour ce qui concerne le groupe Communiste, on ne lâche rien et on va donc intervenir sur ce sujet. Cela nous a réussi à Veninoy de rien lâcher !

Monsieur le Président, chers collègues, les riverains vénissiens et San-Priots de la ligne SNCF historique Lyon-Chambéry et les élus locaux attendent depuis des années ces études sur le franchissement des voies ferrées par le boulevard urbain est. Ils vont donc accueillir avec un réel espoir notre décision.

Il y a des enjeux essentiels à ce projet qui concernent tant les habitants alentour que leurs villes et le développement du centre-est et du sud-est lyonnais.

Ces études de franchissement, au même titre que celles inscrites au plan de mandat du SYTRAL pour la ligne de transports en commun en site propre A8, ont valeur d'agrafe urbaine pour gommer la fracture urbaine et géographique de cette ligne SNCF qui traverse Vénissieux et Saint Priest.

Elles sont également la concrétisation de nos volontés politiques, définies dans le SCOT 2030, de mettre en œuvre et de relier cette agglomération multipolaire par des voies de circulation périphériques et annulaires, tant dans la desserte automobile que dans celle des transports urbains. Le BUE, comme la future ligne A8, va irriguer tout l'est lyonnais, permettre de desservir les sites industriels, faciliter les déplacements de ville à ville, sans être contraint de passer par le centre de l'agglomération, depuis le boulevard urbain sud jusqu'à Vaulx en Velin et contribuer à soulager le trafic de la rocade est des communes que celle-ci traverse.

Sur le plan local, le franchissement par le BUE va contraindre RFF et la filiale Naviland Cargo de la SNCF à enfin réaliser les voies d'accès internes à la plateforme Vénissieux-Saint Priest depuis le tronçon du BUE que vous allez bientôt inaugurer et mettre en service à Vénissieux. Les habitants attendent beaucoup d'une mise en demeure coercitive par le Grand Lyon que RFF tienne ses engagements au niveau des riverains du chemin du Charbonnier, de l'impasse d'Auvergne et de la rue du Beaujolais à Vénissieux et à Saint Priest.

Enfin, je suggère que ces études tiennent compte que le franchissement routier des voies ferrées et de la plateforme ferroviaire peut être l'occasion d'une réflexion globale sur les moyens et les lieux d'approvisionnement de l'agglomération, des plateformes d'échange modal des marchandises au tram-fret, et de la réalisation tout à fait fondamentale et concomitante des deux tronçons nord et sud du CFAL.

Bien entendu, le groupe Communiste et intervention citoyenne votera ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je veux simplement vous dire que je me suis rendu l'autre jour sur le site pour regarder évidemment comment pouvait se faire le franchissement du BUE et j'ai vu l'ensemble des problématiques que vous soulevez aujourd'hui et que nous discuterons ensemble lorsque les études nous auront permis d'avancer.

Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - MM. Buna et Charles -pouvoir à M. Buna- (Europe Ecologie-Les Verts) - Gauche alternative, écologique et citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate - Mme Palleja (Non inscrits),

- contre : néant,

- abstention : groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna et Charles -pouvoir à M. Buna- qui ont voté pour).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2012-3021 - déplacements et voirie - Décines Charpieu - Est Lyonnais - Accessibilité au site du Montout - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Commune de Décines Charpieu concernant l'éclairage public - Direction des grands projets -

N° 2012-3022 - déplacements et voirie - Décines Charpieu - Chassieu - Meyzieu - Cofinancement de l'aménagement du complément de l'échangeur n° 7 sur la RN 346 - Convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, l'Etat, le Département du Rhône et la Société foncière du Montout - Individualisation d'autorisation de programme - Direction des grands projets -

M. LE PRESIDENT : Monsieur Chabrier a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3021 et 2012-3022. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. CHABRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ces deux rapports, monsieur le Président, le premier qui concerne l'accessibilité au site du Montout et le deuxième qui concerne le cofinancement de l'aménagement du complément de l'échangeur sur la RN 346.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. COSTE : Conformément à nos votes précédents, nous voterons contre ces dossiers. Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET : L'intervention est retirée mais le groupe votera contre.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je les mets aux voix :

- pour : groupe Socialiste et apparentés (sauf M. Imbert qui a voté contre) - MM. Assi, Barge, Calvel -pouvoir à M. Assi- et Turcas (Ensemble pour le Grand Lyon) - groupes Synergies-Avenir (sauf Mmes Cardona, Revel, Roger-Dalbert et M. Pillon -pouvoir à M. Grivel- qui se sont abstenus) - Communiste et intervention citoyenne (sauf Mme Bab-Hamed qui a voté contre et MM. Albrand, Balme -pouvoir à M. Réale-, Mme Ghemri, MM. Millet et Thivillier -pouvoir à M. Millet- qui se sont abstenus) - Centriste et démocrate (sauf M. Gillet qui s'est abstenu, MM) - Gauche alternative, écologique et citoyenne (sauf M. Touléron qui s'est abstenu, MM. Augoyard, Geourjon, Joly et Moralès qui ont voté contre et M. Ulrich qui n'a pas pris part au vote) - Radical de gauche-Grand Lyon demain (M. Braillard -pouvoir à Mme Frih-) - Objectif Lyon Métapolis - Centre gauche démocrate (M. Rudigoz -pouvoir à M. Desbos-) - Mme Palleja (Non inscrits),

- contre : M. Imbert (Socialiste et apparentés) - groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Barge, Calvel -pouvoir à M. Assi- et Turcas ont voté pour ainsi que Mme Lépine et M. Thévenot qui se sont abstenus) - Mme Bab-Hamed (Communiste et intervention citoyenne) - MM. Augoyard, Geourjon, Joly et Moralès (Centriste et démocrate) - groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna et Charles -pouvoir à M. Buna- qui se sont abstenus),

- abstentions : Mme Lépine et M. Thévenot (Ensemble pour le Grand Lyon) - Mmes Cardona, Revel, Roger-Dalbert et M. Pillon -pouvoir à M. Grivel- (Synergies-Avenir) - MM. Albrand, Balme -pouvoir à M. Réale-, Mme Ghemri, MM. Millet et Thivillier -pouvoir à M. Millet- (Communiste et intervention citoyenne) - M. Gillet (Centriste et démocrate) - MM. Buna et Charles -pouvoir à M. Buna- (Europe Ecologie-Les Verts) - M. Touléron (Gauche alternative, écologique et citoyenne).

Adoptés, M. Ulrich (Centriste et démocrate) n'ayant pas pris part au vote de ces dossiers et MM. Brolquier (Non inscrits) et Forissier (Ensemble pour le Grand Lyon) n'étant pas présents lors du vote.

Rapporteur : M. CHABRIER.

N° 2012-2990 - finances, institutions et ressources - Pôle métropolitain entre la Communauté urbaine de Lyon, les Communautés d'agglomération Saint Etienne métropole, Porte de l'Isère et du Pays viennois - Désignation des représentants de la Communauté urbaine - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

M. LE PRESIDENT : Monsieur Goux a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-2990. Monsieur Goux, vous avez la parole.

M. GOUX, rapporteur : Avis favorable de la commission pour la désignation des représentants de la Communauté urbaine au Pôle métropolitain.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Nous avons des temps de parole de tous les groupes. Le groupe Objectif Lyon Métapolis.

M. BARTHELEMY : Monsieur le Président, mes chers collègues, la délibération que nous sommes appelés à voter ce soir marque une étape importante dans la vie du pôle métropolitain que les agglomérations de Lyon, Saint Etienne, Bourgoin et Vienne ont décidé de créer ensemble il y a maintenant plusieurs mois. Il s'agit d'une étape importante puisque, dans quelques jours, le pôle disposera d'une assemblée et d'un Bureau pour engager les actions nécessaires visant à coordonner des politiques et à mettre en commun des expériences dans différents domaines d'intervention.

Mais il ne s'agit que d'une étape. L'objectif final du processus consiste à faire émerger et à organiser la gouvernance d'une grande métropole d'équilibre autour de Lyon. Cet objectif ne sera atteint que si trois conditions sont réunies :

- que les initiateurs du pôle métropolitain fassent preuve d'un esprit d'ouverture ;

- que les autres intercommunalités de l'aire métropolitaine, dépassant leur légitime souci d'autonomie, fassent preuve d'un esprit d'analyse ;

- que le pouvoir central consente enfin à engager résolument notre pays sur la voie de la décentralisation afin de vaincre les derniers préjugés et les dernières pesanteurs.

La première condition implique que le pôle métropolitain ne prenne aucune initiative qui serait de nature à rendre plus difficile l'adhésion de nouvelles intercommunalités. Bien au contraire, la démarche prioritaire du pôle métropolitain doit être de convaincre les autres qu'aucune politique fortement structurante ne saurait être engagée -je pense notamment aux infrastructures de communication- si toutes les parties prenantes ne sont pas associées d'une façon ou d'une autre.

Toutes proportions gardées, il ne faudrait pas refaire l'erreur que l'on a commise dans le cadre de la construction européenne : on a voulu créer une monnaie européenne alors qu'il n'y avait pas de politique économique commune et encore moins d'Etat européen ; on voit où cela nous conduit aujourd'hui. Il en va de même pour le pôle métropolitain. Il ne faudrait pas prendre des décisions lourdes de conséquences avant que toutes les parties prenantes ne soient présentes au sein de l'organe de décision. Cet impératif ne doit pas nous empêcher de travailler ensemble sur un certain nombre de dossiers qui peuvent concerner les quatre agglomérations du pôle métropolitain. C'est d'ailleurs ce que nous avons déjà entrepris dans les domaines des transports, de l'économie ou de la culture par exemple.

La deuxième condition suppose que les intercommunalités situées dans l'aire métropolitaine -au sens "datarien" du terme- mais aujourd'hui en dehors du pôle métropolitain manifestent leur volonté de procéder à une analyse objective des enjeux de leur intégration.

L'organisation territoriale de notre pays est archaïque, complexe, coûteuse et inefficace. On dit souvent qu'il y a trop de Communes. Sous réserve de quelques fusions à la marge, nous pensons que le problème n'est pas là. Pour nous, la Commune est une réalité sociologique incontournable et il faut tout faire pour préserver son identité et la maintenir comme une collectivité territoriale de plein exercice, dotée de pouvoirs définis à l'aune du principe de subsidiarité.

En revanche, ce qui est pénalisant dans notre système, c'est l'existence de nombreuses intercommunalités ne disposant pas de la taille critique suffisante pour être efficaces. Je sais que la réforme territoriale de 2010 a essayé de porter remède à ce handicap en préconisant la suppression des intercommunalités de moins de 5 000 habitants mais cet objectif reste modeste et ne règle pas le problème de la présence de petites intercommunalités en milieu fortement urbanisé. Une intercommunalité de 4 000 habitants en Lozère est sans doute moins inefficace qu'une intercommunalité de 15 000 habitants dans une aire métropolitaine. Il revient donc aujourd'hui à toutes les structures intercommunales qui sont dans le périmètre de l'aire métropolitaine lyonnaise de s'interroger sur la nécessité de se retrouver dans un pôle métropolitain dont la gouvernance est souple et peu contraignante.

Enfin, la troisième condition implique que le Gouvernement et le Parlement mettent en chantier la grande réforme visant à faire de la France un Etat décentralisé. Trente ans après les lois Defferre, cette exigence s'impose à un double titre :

- d'abord, c'est une nécessité pour l'approfondissement de la démocratie. Il s'agit de simplifier et de clarifier le rôle de chaque strate politique afin que nos concitoyens, dans le cadre du choix de leurs gouvernants locaux, aient une vision claire et une connaissance parfaite des institutions qui les représentent ;

- ensuite, c'est une nécessité économique. De nombreuses études ont démontré le lien qui pouvait exister entre décentralisation et croissance économique. Plus particulièrement, on sait aussi que le développement économique trouve un terreau favorable dans les grandes agglomérations.

La grande réforme de l'organisation territoriale devrait s'articuler autour de trois niveaux de collectivités : la Commune, de grandes intercommunalités (Pays en zone rurale, Agglomérations, Métropoles) et enfin de grandes Régions. Une telle réforme, compte tenu des suppressions et des modifications de structures qu'elle implique, n'a à notre sens de chance d'aboutir que par la voie référendaire.

Monsieur le Président, mes chers collègues, cela fait maintenant près de cinquante ans que la DATAR a lancé les premières études et proposé les premières mesures pour engager notre pays sur la voie de la décentralisation. Si nous parvenons, à échéance de dix ou quinze ans, à instaurer une vraie décentralisation et à faire émerger une gouvernance métropolitaine forte, nous aurons œuvré avec efficacité et nous pourrions alors, rétroactivement, considérer que le 21 mai 2012 aura été une date historique.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

M. FURNEL : Monsieur le Président et chers collègues, nous mettons en place ce soir avec cette élection le Conseil du pôle métropolitain mais nous le faisons dans un nouveau contexte marqué par le changement de Gouvernement et l'élection de François Hollande à la Présidence de la République.

Cela me conduit à rappeler que nous avons approuvé la création du pôle pour engager le mouvement sans retard mais que la loi n'était pas à la hauteur des enjeux et que le périmètre adopté n'était pas l'idéal, en particulier pour les questions de transports. Ajouter un troisième ou un quatrième degré au suffrage indirect sans démocratisation d'élections du Grand Lyon et des autres EPCI posait aussi problème.

Je souhaite renouveler ce soir notre volonté que la loi soit revue et que soient améliorées les modalités d'association des représentants des salariés, en particulier aux travaux sur le développement économique et pas seulement à travers les conseils de développement; la volonté d'améliorer les conditions de fonctionnement et d'ouverture de ces pôles, et d'ouverture -comme vous l'aviez indiqué, monsieur le Président- à de nouvelles collectivités pour aller vers un périmètre plus adapté.

Voilà, je ne reviendrai pas sur le fond -nous avons déjà eu deux séances avec des débats approfondis- mais il était important, je crois, de reposer ces questions aujourd'hui dans un contexte différent.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. COSTE : Monsieur le Président, chers collègues, après avoir noté l'importance des transports dans le pôle métropolitain, nous voulions insister aujourd'hui sur le foncier.

Au fil du temps, les habitants de nos territoires ont développé des pratiques spatiales qui dépassent largement les limites de nos intercommunalités. Un des principaux intérêts de créer un pôle métropolitain c'est l'amélioration des services offerts aux usagers grâce au développement de stratégies métropolitaines cohérentes. Les enjeux du pôle métropolitain sont multiples et les questions de développement durable doivent être au cœur des réflexions et de la coordination politiques des EPCI.

Le pôle métropolitain, même restreint à l'espace du G4, ne doit pas être qu'urbain ou périurbain mais doit tenir compte

des espaces intermédiaires entre les quatre agglomérations constitutives. Le pôle devra donc favoriser un développement durable, respectueux des équilibres environnementaux et des espaces naturels et agricoles. Il devra faire coexister une logique de développement urbain avec celle d'une qualité de vie rurale en évitant un développement tentaculaire et non concerté de l'habitat.

Les quatre Conseils de développement insistent sur la nécessité d'aller plus loin sur l'interScot : celui-ci ne doit pas se limiter à une réflexion prospective sur la mobilité, la démographie et l'emploi mais porter aussi sur la maîtrise du développement spatial et sur la mixité des hommes et des fonctions.

Un des enjeux majeurs est la maîtrise des prix du foncier. En effet, force est de constater que les marchés sont affectés par une forte inflation, ce qui affaiblit la production de logements abordables et provoque un report de la demande en direction du parc locatif social. Au-delà des difficultés pour accéder à un logement, notamment à un grand logement, de plus en plus de ménages à revenus modestes sont contraints de s'éloigner des centres urbains afin de pouvoir accéder à un logement abordable. Selon l'Institut de l'urbanisme, ce processus, qui engendre un élargissement du bassin de vie et accentue les nuisances liées à l'étalement urbain, ne constitue par une réponse durable à la crise.

Alors que les prix de vente des nouveaux logements privés sur Lyon ont augmenté de 28 % en six ans, les questions qui se posent à nous sont les suivantes : comment bâtir une agglomération non pas pour les seuls ménages solvables mais pour tous ? Ne faut-il pas davantage considérer le logement comme une valeur d'usage et moins comme une valeur d'échange ?

Au sein du pôle métropolitain, quelle sera notre stratégie foncière et notre modèle économique de l'aménagement ? Au-delà des SCOT et PLUH, il existe certes plusieurs outils pour réguler les mécanismes de formation des prix du parc privé. Si l'intervention dans le marché immobilier se traduit par l'octroi de subventions, il faudrait que cela soit sous condition. L'intervention sur le marché foncier, via un établissement public foncier, par exemple, permet quant à elle de capter les plus-values au droit du sol.

Maîtriser l'inflation foncière nécessite alors, entre autres, d'adresser un message fort au secteur de l'immobilier afin que celui-ci puisse anticiper les attentes des pouvoirs publics. Certaines collectivités ont signé avec les promoteurs des chartes opposables fixant des règles en matière de qualité du bâti, de prix, de propriété occupante et précisant des clauses anti-spéculatives en cas de subvention, ceci afin de donner aux promoteurs les possibilités de mieux négocier avec les vendeurs les prix des terrains déterminés lors du calcul du compte à rebours. Des réflexions en ce sens pourront être engagées dans ce cadre. Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

M. VINCENT : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous avons déjà beaucoup discuté du pôle métropolitain, de son intérêt, de ses missions futures. Venons-en aux faits : nous désignons ce soir les représentants du Grand Lyon.

Pour notre groupe, Roland Crimier et moi-même sommes choisis ; nous nous efforcerons donc d'accomplir notre tâche avec rigueur.

Notre collègue Roland Crimier vient d'une Commune du sud de l'agglomération directement concernée par les liens avec Saint Etienne Métropole. Vice-président du Grand Lyon, il permettra un lien entre les grands projets de notre agglomération et la vision métropolitaine.

Quant à moi, en tant qu'élu d'une petite Commune périurbaine, je défendrai un développement équilibré de nos Communes, maillon essentiel de notre organisation territoriale, prenant en compte la diversité des territoires, le développement économique tertiaire, tout comme la valorisation de l'agriculture.

L'une des missions les plus importantes de ce pôle sera la réflexion sur les transports. Je crois qu'en la matière, nous n'échapperons pas à la constitution d'une autorité organisatrice des transports unique avec la Région, les Départements car ils sont compétents pour le transport scolaire. Nous devons dépasser de manière concertée le cadre du SYTRAL. Il nous faut bâtir la structure la plus efficace

Enfin, n'oublions pas de limiter les frais de structure ! Le pôle métropolitain devra avoir un fonctionnement sobre.

L'histoire dira si le pôle métropolitain est la bonne échelle. L'histoire dira s'il est une simple étape sur la voie du renforcement de la coopération métropolitaine.

Nous prendrons toute notre part à l'effort de réussite car il n'y aurait rien de pire qu'une structure supplémentaire sans vie.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Président, merci. Président, chers collègues, au cours des séances précédentes, dans celles des mois d'octobre et de novembre 2011, nous avons eu l'occasion de donner notre position et de faire des propositions sur cette nouvelle forme de coopération que doit être le pôle métropolitain ; donc je ne reviendrai pas sur le détail des propositions.

Dans l'actualité démocratique de notre pays, notre pays vient de choisir un nouveau Président de la République et, à Lyon comme dans toute l'agglomération, nous avons été nombreux à avoir contribué à mettre fin au sarkozysme avec l'élection de François Hollande. Mais des dossiers importants sont cependant laissés sur le tableau. Une période difficile à gérer, notamment sur les questions de l'emploi, du logement, le rôle des collectivités territoriales et bien d'autres choses.

Ces élections nous montrent plusieurs enseignements mais il y en a au moins un qui doit retenir notre attention de façon positive car c'est un phénomène unique dans l'histoire récente de notre pays, une domination électorale d'un camp dans le milieu urbain. Un niveau de vote progressiste, de tolérance, de solidarité qui s'est manifesté dans les grandes villes et leurs agglomérations. La nôtre s'identifie parfaitement à ce vote. On peut y voir le résultat du travail du Grand Lyon, des équipes municipales dans les quartiers populaires et sans doute le fruit du travail tant dans le renouvellement urbain que dans le développement humain au service des habitants.

Le lien social qui se crée avec les mouvements associatif, syndical, les luttes que nous avons menées ensemble pour l'emploi à Veninoy, Fagor-Brandt, Arkema, la fracture spatiale que nous tentons de gommer... Un Grand Lyon solidaire, promoteur du vivre ensemble...

Le pôle métropolitain devrait et devra s'en inspirer et promouvoir, dans un espace géographique plus large, une décentralisation qui possèdera les moyens financiers de ces ambitions. En s'appuyant sur les besoins des habitants, le pôle métropolitain devra être en mesure d'accompagner le développement des

services publics. Outil de coopération bien plus qu'un nouvel échelon territorial, il devra s'appuyer sur une démocratie active mise en œuvre par et avec les Communes mais aussi avec tous les acteurs du territoire, notamment associatifs et syndicaux.

La compétitivité et le dynamisme ne doivent pas jouer un rôle de concurrence entre les territoires urbains, périurbains et ruraux mais, bien au contraire, cela doit entraîner un codéveloppement et gommer les inégalités. Nous pouvons, avec d'autres structures, Départements, Régions, inventer des solidarités en matière d'emploi, de transports, de développement économique, social et écologique. Nous voulons des pôles métropolitains qui ne soient pas au service des clusters financiers mais bien profitables à tous.

Avec toutes ces remarques et suggestions, notre groupe approuvera cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je donne la parole au groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET : Monsieur le Président, mes chers collègues, sur cette délibération qui, en réalité, va constituer effectivement le pôle métropolitain, deux observations :

- la première sur le fond : nous ne revenons pas sur ce que nous avons déjà dit au moment de la constitution de ce pôle puisque notre groupe aurait souhaité qu'un certain nombre de territoires qui n'y sont pas aujourd'hui, et tout particulièrement ceux concernant l'aéroport de Saint Exupéry, puissent participer. Nous avons une autre idée de ce que devait être ce nouvel outil et nous aurions préféré la métropole ; nous l'avons déjà exprimé fortement ;

- la deuxième observation est que nous allons ce soir désigner des représentants. Vous nous avez demandé de préciser le nom de trois collègues de notre groupe pour venir siéger dans ce pôle métropolitain, ce que nous avons fait bien volontiers.

Nous avons toutefois été un peu surpris la semaine dernière puisque nous pensions que la constitution de ce pôle métropolitain se ferait à la proportionnelle, comme vous avez toujours fait. Dans cette assemblée, vous avez toujours respecté ce principe mais nous avons pu voir que cela n'a pas été le cas en la circonstance et que d'autres groupes, pas forcément plus représentatifs que nous, avaient plus d'élus. Dont acte. C'est sur ce point que je voulais revenir et dire que nous regrettions, étant donné que vous nous avez habitués à une représentation à la proportionnelle des groupes.

Nonobstant cette observation, les trois collègues que nous avons proposés iront siéger et nous voterons cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je donne la parole au groupe Socialiste et apparentés.

M. le Vice-Président SÉCHERESSE : Monsieur le Président, chers collègues, nous franchissons ce soir une étape importante -monsieur Barthélemy l'a indiqué fort justement- en désignant ceux qui parmi nous représenteront le Grand Lyon au sein de ce pôle métropolitain.

En effet, dans dix jours, le 31 mai prochain, conformément à ce qu'indique la loi, le Grand Lyon, Saint Etienne métropole, Vienne Agglo ainsi que la CAPI vont s'unir officiellement et leurs forces constitueront le pôle métropolitain, bel outil de coopération entre nos entités.

Cette première étape qui s'achèvera le 31 mai, initiée ici-même en ce tout début de mandat par le Président du Grand Lyon, est le produit -vous le savez- de nombreux échanges, de discussions, d'une réflexion commune à tous les niveaux entre nos quatre entités. Nous avons avancé pas à pas dans une logique de respect mutuel, ce qui n'était pas toujours facile, en prenant soin de maintenir avant tout notre cohésion autour de statuts clairs, de perspectives d'actions parfaitement identifiées et partagées et d'un fonctionnement dont nous osons penser qu'il sera économe, simple et efficace.

Nous allons installer à Givors le pôle. C'est une grande satisfaction pour nous. Une satisfaction pour nous tous, élus, collaborateurs du Grand Lyon, une satisfaction dont le mérite revient principalement à nos quatre Présidents dont la volonté d'aboutir n'a jamais été mise en défaut. Permettez-moi également de remercier l'ensemble des élus métropolitains et techniciens qui se sont relayés depuis des mois et des mois, en travaillant au sein de nos quatre groupes thématiques qui concernent le développement économique et universitaire, la recherche et l'innovation, le développement de nos infrastructures de transports collectifs, l'aménagement de nos territoires ainsi que les événements culturels comme le tourisme.

Sur certaines de ces travées, comme parfois ailleurs, un sentiment négatif et désolant l'a parfois emporté, pris entre certaines logiques et un certain chauvinisme territorial. Il est opportun aujourd'hui de dépasser certaines de ces contradictions pour nous engager tous ensemble dans cette nouvelle forme de coopération que nous hissons à ce niveau métropolitain.

Il ne s'agit pas -et chacun l'a bien compris mais le rappeler ici n'est probablement pas inutile- d'ajouter une strate à l'existant, une couche supplémentaire à cette spécialité pâtisseries française qu'est le mille-feuille. Alors que le pays va s'engager d'ici quelque temps dans une nouvelle phase de sa décentralisation promise par le Président François Hollande, le pôle métropolitain s'annonce comme un outil utile et nécessaire, un moyen d'apporter des corrections positives à un quotidien de nos concitoyens parfois rude et compliqué -je pense aux déplacements-, une façon nouvelle de répondre aux enjeux économiques et écologiques, une voie originale pour parvenir à un rayonnement international à la hauteur des exigences du monde de demain.

En signant le 16 avril dernier un arrêté instituant notre pôle métropolitain lyonnais, monsieur le Préfet de Région a permis que s'engage cette deuxième étape qui succède à celle ouverte en 2009 ici-même.

Fort de l'unité de ses quatre membres fondateurs, d'un périmètre qui -n'en doutons pas- est destiné à s'étendre, d'une ambition partagée, le pôle métropolitain lyonnais, animé par son futur Conseil, se place dès aujourd'hui dans une logique de travail destinée à traiter les dossiers que nous entendons placer à cette échelle.

Il s'agit, je le précise :

- de participer à la définition d'une stratégie métropolitaine de déplacements passant par la tarification zonale multimodale, le développement d'un réseau de parcs-relais et d'un système de convoiturage,

- d'élaborer une stratégie métropolitaine en matière économique, visant à redonner aussi de l'attractivité à certains de nos territoires -je pense à la vallée du Gier-,

- de favoriser notre enseignement supérieur et la recherche, d'aménager de façon cohérente et dans un souci de développement durable des territoires qui doivent demeurer accueillants à l'agriculture et dont les espaces naturels seront protégés comme un trésor commun,

- de définir un nouveau tourisme métropolitain correspondant aux aspirations de nos concitoyens et de nos visiteurs,

- d'assurer le développement et la promotion de nos événements culturels ici maintenant mais aussi bien au-delà de nos frontières.

Telles sont les tâches qui attendent nos délégués métropolitains, qui seront assistés par nos quatre conseils de développement déjà à l'œuvre ainsi que par une conférence économique qui sera installée à l'automne prochain.

Le groupe Socialiste et apparentés ainsi que le groupe Radical de gauche-Grand Lyon demain voteront ce rapport -vous l'imaginez- avec plaisir. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Chers collègues, je n'interviendrai pas plus longuement, nous avons déjà eu l'occasion d'exprimer nos positions aux uns et aux autres. J'espère simplement que nous ferons du bon travail ensemble et que nous pourrons prendre en compte ce qui est déjà une réalité, la réalité métropolitaine qui nous permettra à la fois de permettre à nos habitants de vivre mieux ensemble et peut-être de faire face également aux grands défis qui sont devant nous, pouvoir nous comparer aux grandes villes européennes et relever les défis du XXI^{ème} siècle.

Désignation des représentants de la Communauté urbaine au sein du Pôle métropolitain entre la Communauté urbaine de Lyon, les Communautés d'agglomération Saint Etienne métropole, Porte de l'Isère et du Pays viennois

(Dossier n° 2012-2990)

Opérations de vote

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons désigner à bulletin secret nos 31 représentants au sein du Conseil métropolitain.

M. AUGOYARD : Une question technique : c'est un vote bloqué ou peut-on changer les noms s'ils ne plaisent pas ?

M. LE PRÉSIDENT : On peut changer les noms et même vous avez un bulletin où vous pouvez constituer une liste si vous en voulez une.

Je propose de désigner messieurs Augoyard, Chabrier et Petit comme scrutateurs.

Je vous propose les candidatures suivantes :

M. Gérard Collomb, Mme Martine David, M. Jean-Paul Bret, Mme Nadine Gelas, M. Jean-Yves Sécheresse, Mme Annie Guillemot, M. Bernard Rivalta, Mme Michèle Vullien, M. David Kimelfeld, M. Michel Reppelin, M. Olivier Brachet, M. Jacky Darne, M. Marc Grivel, M. Gilles Vesco, M. Jean-Michel Daclin, M. Hubert Guimet, M. Claude Vial, M. Guy Barret, M. Robert Thévenot, M. Christophe Quiniou, M. Willy Plazzi, Mme Mireille Domenech Diana, M. Martial Passi, M. Max Vincent, M. Roland Crimier, Mme Pascale Bonniel-Chalier, M. Paul Coste, M. Yves Fournel, M. Christian Barthelémy, Mme Sandrine Frih, M. Eric Desbos.

Le scrutin est ouvert. Veuillez faire circuler les urnes.

(Les conseillers votent).

Donc nous allons continuer l'étude de l'ordre du jour pendant le vote.

N° 2012-2994 - finances, institutions et ressources - Modification du tableau des effectifs - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Crédoz a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-2994. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRÉDOZ, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit d'une délibération sur la modification du tableau des effectifs. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Deux minutes pour le groupe Centriste et démocrate.

M. VINCENT : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRÉDOZ.

N° 2012-3006 - urbanisme - Lyon 8° - ZAC Mermoz nord - Déclaration de projet à la suite de l'enquête publique - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2012-3007 - urbanisme - Lyon 8° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz nord - Approbation du dossier de création modificatif, du dossier de réalisation, du programme des équipements publics (PEP) et du bilan financier prévisionnel - Convention de gestion avec l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Bonniel-Chalier a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3006 et 2012-3007. Madame Bonniel-Chalier, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : C'est le Président de la commission qui va présenter ces rapports et madame Bonniel-Chalier sera intervenante.

Ces rapports ont bénéficié d'un avis favorable de la commission. Il s'agit, pour ces deux délibérations présentées conjointement, du projet important pour l'agglomération de Mermoz nord et de sa ZAC.

La délibération numéro 2012-3007 fait l'objet d'une note au rapporteur, à savoir : dans le tableau de l'exposé des motifs qui suit la phrase "Le détail du PEP se présente comme suit :", il convient de remplacer dans la colonne "**Gestionnaire futur**" pour le "square Central y compris esplanade" : "Communauté urbaine de Lyon" par : "*Ville de Lyon*".

Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Trois minutes pour le groupe Centre gauche démocrate.

M. DESBOS : Monsieur le Président et chers collègues, la rénovation du quartier Mermoz avec la destruction de l'autopont, la rénovation et l'amélioration de l'habitat, la transformation de l'avenue Jean Mermoz en boulevard urbain est une grande réussite, en premier lieu pour les habitants du quartier Mermoz qui vont bénéficier d'un habitat rénové, de transports en

commun, d'une circulation apaisée, d'une beauté visuelle qui en fait réellement un quartier où il fait bon vivre. Deuxièmement, l'entrée "est" de Lyon n'était jusqu'à présent guère attractive. Je crois que le premier regard porté sur une ville est déterminant dans le souvenir que s'en font les visiteurs. La réussite d'une rénovation urbaine est le résultat d'une volonté politique, d'une concertation efficace et, enfin, d'une réalisation de qualité. C'est le cas.

Cependant, notre inquiétude -je pense que vous allez pouvoir nous rassurer- se porte sur le volet commercial avec cette ligne de la délibération qui parle de l'îlot Casino et du secteur des Galeries Lafayette. Jusqu'à présent, les commerces de Mermoz étaient des commerces de grande proximité qui rendaient des services pour les besoins quotidiens aux habitants du quartier. Il semblerait que les informations -et elles manquent un petit peu dans ce domaine-là- montrent que l'on s'oriente vers des projets qui sont d'agglomération, avec un risque non négligeable de déstabilisation des autres commerces de l'arrondissement. Pour rappel, Monplaisir qui est très proche de Mermoz c'est 212 commerces, 80 M€ de chiffre d'affaires, 1 000 emplois et aussi un équilibre précaire. Nous aurons ainsi un double effet négatif, à la fois sur le quartier Mermoz si nous retrouvons une galerie commerçante du style Auchan. Ce n'est pas très bénéfique, c'est plutôt une grande réussite pour les agences de sécurité, sauf pour les clients, sur les commerces de l'arrondissement.

Plus généralement, les grandes rénovations urbaines sont depuis quelque temps accompagnées de centres commerciaux importants (Carré de Soie, Confluence) qui sont quelques fois utiles au dynamisme de notre agglomération mais leur multiplication, si elle se confirmait, ne pourrait se faire qu'au détriment économique des centres de quartiers voisins. Pourquoi vouloir mettre en boîte les commerces ? Avant, des cubes de béton, maintenant, des cubes de verre ; on perd ainsi tous les effets bénéfiques du commerce. L'alignement commercial le long des rues est acteur d'animation de la ville, de réduction du sentiment d'insécurité, de création du lien social.

Je pense que si notre Communauté urbaine suit les recommandations faites par le SDUC (schéma d'urbanisme commercial), c'est-à-dire le renforcement des centres quartiers, nous serons totalement rassurés. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je donne la parole au groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme BONNIEL-CHALIER : Monsieur le Président, mesdames les conseillères, messieurs les conseillers, le territoire du huitième arrondissement vient de connaître une transformation majeure dans son histoire. La suppression du viaduc Mermoz a déjà redonné à cette entrée de ville une urbanité que l'autoroute avait complètement détruite. C'est un acte majeur qui montre que nous avons définitivement tourné le dos au principe qui faisait la ville des années 70, le "tout-bagnole". Avec une desserte importante en transports en commun, notamment le métro, et la rénovation de l'habitat, des espaces publics et de la piscine, cette partie du huitième arrondissement de Lyon devrait trouver une nouvelle vie plus agréable et attirante pour ses habitants.

Le projet de renouvellement urbain du quartier Mermoz nord était, à l'évidence, nécessaire. Ce sera avec grand soulagement que nous tous, habitants du huitième, verrons le quartier se transformer vers plus de confort, plus d'espaces verts, des services de proximité renouvelés incitant chacun à plus de propreté.

Les chiffres annoncés de mixité sociale devraient permettre aux habitants de sortir de l'enfermement et de les accompagner vers plus de dignité et d'opportunité sociale et professionnelle.

Je ferai une remarque à ce sujet : depuis deux ans maintenant, des initiatives culturelles ont accompagné la concertation pour aider les habitants et leurs voisins à faire face aux changements. Il me semble malgré tout qu'un effort financier plus important aurait pu être fait dans ce sens. Le volet culture municipale du contrat urbain de cohésion sociale ne suffit pas toujours à faire face à des situations de grande pauvreté et de difficulté sociale. D'une manière plus générale, il serait intéressant de systématiquement penser la dimension culturelle des projets de territoires quand nous finançons une opération d'aménagement. Les projets sont encore trop financés à la marge.

En matière d'espaces publics, je crois que le projet prévu va redonner de beaux paysages à ce quartier, ce qui devrait contribuer là-encore à un plus grand respect des personnes comme des lieux. Notons en ce sens l'initiative originale de parrainage d'arbres, "les pépites", par les habitants, arbres qui poussent actuellement dans une pépinière et seront plantés le long des cheminements. Ce projet "Prenez racine" est coordonné par la Maison des jeunes et de la culture et, là-aussi, il me semble que nous devons porter collectivement l'ambition de remettre à flots cet équipement et de lui donner les moyens d'accueillir les équipes artistiques dans de bonnes conditions. J'en profite pour souligner au passage l'excellent travail théâtral et audiovisuel du théâtre du Grabuge, qui est en résidence à la Maison des jeunes et de la culture, et sa dernière mise en scène des paroles d'habitants de Géraldine Bénichou, création artistique partagée qui illustre avec émotion les parcours des résidents de ce quartier.

En matière d'éducation, nous avons un gros souci sur Mermoz nord : les classes moyennes ont tendance à désertier les écoles publiques ; c'est d'ailleurs surtout le collège qui pose problème. Nous le savons tous, ce quartier ne se remettra pas complètement de ses maux tant que l'institution éducative au cœur de ce quartier ne se portera pas mieux. Bien sûr ce n'est pas dans les compétences du Grand Lyon mais c'est malgré tout de notre responsabilité de mobiliser nos énergies et nos relais au niveau départemental et national pour que cela se passe mieux.

Le nouveau projet de rénovation sur Mermoz Sud -vous le savez bien, monsieur le Président- est tout aussi primordial pour ce quartier qui a connu son lot de drames et de conflits. Nous avons le devoir de redonner de la dignité à ces territoires et de mettre en phase toutes les politiques urbaines pour cela. Les habitants nous aideront, j'en suis convaincue, si on sait bien les y associer.

C'est avec plaisir que nous voterons ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate. Je déclare le scrutin clos.

M. GEOURJON : Monsieur le Président, mes chers collègues, en tant qu'élu du huitième arrondissement mais aussi pour avoir habité Mermoz nord pendant deux ans quand j'étais étudiant, peu ou prou en face de l'autopont, je me réjouis du fort engagement du Grand Lyon pour la mutation du quartier Mermoz nord. Effectivement, ce quartier c'est l'entrée "est" de la ville ; il est resté trop longtemps enclavé, négligé et méconnu.

Pour juger de ce projet, il faut voir d'où l'on vient, avec pragmatisme, sans vouloir imposer un modèle théorique à tout un quartier mais en regardant l'avenir. Déjà -comme l'a rappelé Eric Desbos-, avec la démolition de l'autopont et la mise en place d'un boulevard urbain, le paysage s'est amélioré et apaisé. Il nous faut maintenant repenser tout le quartier en fonction de cette nouvelle organisation.

Nous partageons votre souci, monsieur le Président, de rééquilibrer l'habitat pour en faire un quartier véritablement mixte. Dans cette optique et en complément, nous souhaitons que le Grand Lyon s'engage également sur le développement de l'offre de logement étudiant. En effet, le quartier Mermoz est relié avec de nombreux campus, par le métro, par le tramway. Il est important que le dynamisme du quartier accueille plus d'étudiants.

Par ailleurs, pour le dynamisme économique -et je ne partage pas la position d'Eric Desbos là-dessus-, il convient, me semble-t-il, de développer une activité commerciale riche. Là-aussi, nous pensons que la requalification de l'offre commerciale des Galeries Lafayette, mais aussi de l'îlot Casino devrait être le vecteur d'une image positive pour tout un quartier et permettre ainsi que le commerce de proximité trouve une place centrale dans le nouveau Mermoz.

En conclusion, nous voterons donc avec satisfaction ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Deux mots simplement pour dire qu'il ne s'agit pas simplement comme c'était le cas d'avoir quelques commerces isolés qui ne desservaient que les bars à proximité et qui, en fait, connaissaient un développement difficile mais il s'agit de restructurer le commerce dans ce secteur, d'attirer des chalands qui viennent de tous les quartiers du huitième arrondissement. Je crois qu'aujourd'hui, ce mouvement est en route ; j'en veux pour preuve d'ailleurs que Paul Bocuse, qui avait ouvert la Brasserie de l'Ouest dans le quartier de l'Industrie lorsqu'il était à la veille de sa reconversion, a décidé d'ouvrir une Brasserie Grand Est sur le quartier Mermoz. A mon avis, c'est un signe d'une évolution future de ce quartier.

Voilà, je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité

Rapporteur : M. DAVID

N° 2012-3008 - urbanisme - Lyon 7° - Secteur îlot Fontenay - Place des Pavillons - Approbation du programme - Ouverture de la concertation préalable au projet d'aménagement - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville de Lyon - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3008. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Il s'agit du secteur îlot Fontenay, place des Pavillons, avec une individualisation partielle d'autorisation de programme et l'ouverture de la concertation. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une intervention du groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

Mme DAGORNE : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2012-3020 - urbanisme - Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) Villeurbanne est habitat - Désignation d'une personnalité qualifiée pour représenter la Communauté urbaine de Lyon - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3020. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission pour désigner une personnalité qualifiée à l'Office public de l'habitat Villeurbanne est habitat.

M. LE PRÉSIDENT : A la suite du décès de monsieur Beauverie, nous devons désigner une personnalité qualifiée, non conseiller communautaire.

**Désignation d'une personnalité qualifiée au sein du
Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat
Villeurbanne est habitat**

(Dossier n° 2012-3020)

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose la candidature de notre ancien collègue, Jérôme Sturla. Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Aucun autre candidat ne s'est déclaré).

Devons-nous passer par une procédure de vote à bulletins secrets ? Non. He vous propose de voter ces deux candidatures à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales).

Je mets la candidature aux voix.

Adoptée à l'unanimité.

(Monsieur Jérôme Sturla est désigné).

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2012-3015 - urbanisme - Saint Priest - ZAC du Triangle - Travaux primaires - Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage unique et programme des équipements publics (PEP) définitif - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente David a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2012-3015. Madame David, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DAVID, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Il s'agit donc d'une délibération extrêmement importante pour la ZAC du Triangle à Saint Priest sur laquelle monsieur Goux, premier adjoint, va s'exprimer quelques instants. La commission a émis un avis favorable sur ce dossier. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Goux.

M. GOUX : Monsieur le Président, chers collègues, le projet de renouvellement urbain de Saint Priest, rebaptisé "Cœur de ville", concerne une partie importante de son centre-ville.

L'intervention urbaine va permettre la restructuration d'un espace de 18 hectares afin d'y renforcer l'attractivité et la lisibilité du centre-ville et, par la modification de la trame viaire, permettre de mieux relier les différents quartiers de Saint Priest entre eux et avec le centre.

Cette partie de ville va connaître, à terme, un accroissement de population sensible puisque les 448 démolitions effectuées et à venir seront remplacées par près de 1 100 logements, répartis en logement social, logement privé et accession dans un objectif de mixité.

Le cadre de vie est une donnée importante de cette opération puisque le choix a été fait de concevoir des îlots d'habitation intégrant une forte présence végétale ainsi que des espaces publics confortables.

En complément des opérations de construction, un important programme de réalisation et de réhabilitation est conduit sur une grande partie des immeubles du périmètre. Dans ce contexte, le programme des équipements publics de cette opération que nous adoptons ce soir est particulièrement ambitieux puisqu'il structure largement ce quartier rénové.

La création d'un large mail multimodal arboré, la requalification de l'avenue Jean Jaurès, perspective historique conduisant au château, et des interventions sur pas moins de 10 voies dont 4 nouvelles, caractérisent l'ampleur des travaux qui seront entrepris dans les mois qui viennent, rendant cette opération Cœur de ville enfin palpable pour les San-Priots. C'est dire que la convention de maîtrise d'ouvrage unique que nous votons ce soir a une importance capitale car elle va permettre au Grand Lyon de réaliser, à l'aide de ses partenaires, cet important programme de travaux.

Ajoutons qu'en complément, la Ville de Saint Priest va reconstruire complètement le groupe scolaire Joseph Brenier qui occupera une place de choix au cœur de ce quartier rénové.

Pour résumer, voilà une opération de renouvellement urbain qui entre, en cette année 2012, dans une phase décisive et qui va changer l'image d'une grande partie du centre de Saint Priest au bénéfice de ses habitants.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DAVID.

N° 2012-3017 - urbanisme - Lyon 3° - Quartier Moncey - Requalification de la place Pierre-Simon Ballanche - Démolition des immeubles propriétés de la Communauté urbaine de Lyon, situés 9-11, rue Paul Bert et 10-12, rue Moncey - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3017. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Concernant le quartier Moncey à Lyon 3°, il s'agit de l'aménagement de la place Pierre-Simon Ballanche, avec la démolition d'un immeuble vétuste derrière le Clip. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

Mme DAGORNE : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2012-3018 - urbanisme - Lyon 2° - Reconversion du site de l'Hôtel Dieu - Autorisation donnée à la société SAS Hôtel Dieu Lyon Presqu'île pour solliciter les autorisations nécessaires auprès de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3018. Monsieur Guy David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Il s'agit d'un dossier sur Lyon 2° avec la reconversion du site de l'Hôtel Dieu et l'autorisation donnée à la société SAS Hôtel Dieu Lyon Presqu'île de solliciter les autorisations nécessaires auprès de la direction régionale des affaires culturelles. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. C'est un dossier dont nous n'avons jamais parlé sur le fond en Conseil de communauté. Je propose qu'à la prochaine séance, nous ayons une commission générale de manière à ce que messieurs Reppelin et Constantin viennent vous présenter le projet de l'Hôtel Dieu.

En attendant, je donne la parole au groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme BAUME : Monsieur le Président et chers collègues, merci pour la proposition de commission générale.

Ce rapport relatif aux questions d'accès pour le parking souterrain de l'Hôtel Dieu est l'occasion de rappeler deux points.

Le premier point est relatif aux déplacements dans ce quartier pour une qualité de vie, y compris pour les usagers de l'hôtel haut de gamme. Nous reformulons ici -et nous ne manquerons pas d'en parler lors de la commission générale- notre souhait de déclassement de l'A 7 dans le cœur de ville, limitant ainsi le transit et limitant, de fait, la pollution sonore et atmosphérique.

Le deuxième point est relatif à la mixité dans ce bâtiment. Bien que désormais ce soit bien l'opérateur privé Eiffage qui va gérer ces espaces, les institutions du Grand Lyon et de la Ville de Lyon doivent réaffirmer le souhait d'accompagner, en mémoire de la fonction santé de ce site, le pôle régional de la promotion santé ou regroupement d'acteurs autour de l'éducation et la prévention de la santé.

Et, pour ce qui est de la gastronomie puisque tout le monde en parle, vous savez combien les écologistes sont attachés au lien alimentation et santé et cela nous permet de reboucler avec l'intervention de tout à l'heure sur le foncier ; donc vous avez compris que nous parlions effectivement, entre autres, du foncier agricole dans la métropole lyonnaise.

Nous voterons ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

M. AUGOYARD : Merci, monsieur le Président. Mes chers collègues, je serai assez bref, d'autant plus que vous annoncez -et nous en sommes très heureux- cette commission générale pour la prochaine fois.

Je veux juste profiter de cette délibération qui concerne un point très technique du projet de l'Hôtel Dieu ; c'est un peu la saison pour vous donner un satisfecit et un regret.

Le satisfecit -et on l'a lu dans la presse- c'est que l'Hôtel Dieu a été aussi envisagé pour accueillir un des grands projets que l'on a eu souvent l'occasion d'évoquer ici, celui de la Cité de la gastronomie.

Le regret, par contre, est de l'avoir appris par la presse, encore une fois. Et c'est juste pour vous proposer, monsieur le Président, de partager un peu mieux l'information -alors, peut-être que la presse n'était pas très bien informée, en tout cas, c'est là qu'on

l'a appris- et vous proposer, comme l'avaient fait nos collègues communistes pour faire avancer un autre sujet, que l'on constitue un groupe de travail dans lequel chacun des groupes serait représenté afin de pouvoir échanger un peu mieux l'information et, en tout cas, montrer un magnifique consensus autour d'un magnifique projet.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET : Monsieur le Président, c'est effectivement un dossier important qui vient pour la première fois à la Communauté urbaine et nous prenons avec beaucoup d'intérêt la proposition que vous faites d'organiser une commission générale pour aborder les choses de façon -en tous les cas pour nous- beaucoup plus approfondie.

Je voudrais simplement rappeler, à l'occasion de cette délibération, que l'Hôtel Dieu est un lieu prestigieux et emblématique à la fois pour la Ville de Lyon et pour l'agglomération.

C'est évidemment aussi un lieu chargé d'histoire et particulièrement de l'histoire de la médecine lyonnaise puisqu'il constitue incontestablement le cœur de cette médecine, à la fois dans une tradition bien sûr scientifique mais également humaniste. Je voudrais rappeler aussi que de grands noms de la médecine ont été à l'Hôtel Dieu, en remontant déjà à Rabelais et, pour continuer à les citer, Ollier, Antonin Poncet ou d'autres comme Mathieu Jaboulay.

Je voulais rappeler aussi l'attachement profond des Lyonnais et des Grands Lyonnais à ce lieu puisque, pour de bonnes ou de moins bonnes raisons parfois, tout le monde à un moment ou à un autre est passé par là, malheureusement ou heureusement -je le disais-.

Je voudrais aussi rappeler les liens étroits qui ont existé entre les Echevins et l'Hôtel Dieu.

C'est dire qu'en raison de ces points, l'attachement profond qui existe entre l'Hôtel Dieu et l'ensemble des Grands lyonnais et Lyonnais.

Je voudrais insister sur le fait que le musée de la Santé qui devrait rester -semble-t-il- sur le site -en tous les cas, au niveau des informations qui ne sont que les miennes-, mérite de prospérer et de pouvoir se réaliser bien sûr, tant il marquerait, à cet endroit-là, un point de rappel important sur ce qu'a été le rôle de l'Hôtel Dieu en matière de médecine.

Et, enfin, il convient de regarder avec beaucoup d'intérêt, de conforter et de confirmer ce qu'on peut lire dans le dossier, à savoir de donner une accessibilité au public pour les jardins, qui sont magnifiques au demeurant.

A la fois avoir cet accès du public à ces jardins et la présence de ce musée de la Santé à cet endroit-là seraient de nature à concilier tous les enjeux de ce projet tel qu'il se présente ce soir au Conseil de Communauté.

Je tiens à dire que nous sommes heureux de savoir qu'une commission générale nous permettra d'aller plus loin et que le groupe votera cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DAVID.

DEUXIÈME PARTIE

Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des présidents

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2012-2963 - Irigny - Vernaison - Charly - Requalification du chemin des Flaches et de la route de Buye - Déclaration de projet à la suite des enquêtes publiques réalisées dans le cadre de la procédure d'expropriation - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Da Passano comme rapporteur du dossier numéro 2012-2963. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur : Avis favorable pour ce dossier concernant le chemin des Flaches, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DA PASSANO.

N° 2012-2964 - Saint Genis Laval - Oullins - Aménagement du Chemin de Moly - Déclaration de projet à la suite des enquêtes publiques réalisées dans le cadre de la procédure d'expropriation - Direction de la voirie -

N° 2012-2965 - Solaize - Réalisation de la VN 25 - Bilan et clôture de la concertation préalable - Direction de la voirie -

N° 2012-2970 - Feyzin - Aménagement du quartier Carré Brûlé - Tranche 2 - Individualisation d'autorisation de programme - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville de Feyzin - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Abadie comme rapporteur des dossiers numéros 2012-2964, 2012-2965 et 2012-2970. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Avis favorable de la commission sur les trois dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2012-2966 - Modernisation de l'ouest lyonnais - Convention de participation financière aux travaux principaux sur la liaison Lyon Saint Paul-Brignais dite Phase 3-ouest lyonnais 2012 - Convention de financement - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2012-2971 - Travaux de plantation et entretien des arbres d'alignement - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés - Direction de la voirie -

N° 2012-2972 - Fabrication et fourniture de mobilier urbain dessiné par Wilmotte - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Direction de la voirie -

N° 2012-2974 - Ecully - Zone 30 - Phase 2 - Aménagement de l'avenue Edouard Payen - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2012-2975 - Limonest - Requalification de la place du Griffon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2012-2976 - Vénissieux - Réhabilitation de la place Jeanne d'Arc - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2012-2977 - Vénissieux - Desserte du lotissement Le Monery - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2012-2978 - Mions - Rue Herminie - Aménagement d'une voie nouvelle - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2012-2980 - Lyon 7° - Requalification du boulevard scientifique Tony Garnier tranche 3 - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Chabrier comme rapporteur des dossiers numéros 2012-2966, 2012-2971, 2012-2972, 2012-2974 à 2012-2978 et 2012-2980. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. CHABRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. CHABRIER.

N° 2012-2968 - Décines Charpieu - Place Roger Salengro - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique et d'une convention de fonds de concours - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : En l'absence de monsieur Forissier, je rapporte l'avis favorable de la commission sur ce dossier.

Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2012-2969 - Caluire et Cuire - Valorisation des espaces publics du quartier de Saint Clair - Convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Communauté urbaine de Lyon et la Commune de Caluire et Cuire - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Petit comme rapporteur du dossier numéro 2012-2969. Monsieur Petit, vous avez la parole.

M. PETIT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. PETIT.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2012-2988 - Attribution d'une subvention à l'association Xetic pour son programme d'actions 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales -

N° 2012-2989 - Attribution d'une subvention à l'association Compagnie Waaldé pour son programme d'actions 2012 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Vice-Président Julien-Laferrière comme rapporteur des dossiers numéros 2012-2988 et 2012-2989. Monsieur Julien-Laferrière, vous avez la parole.

M. le Vice-Président JULIEN-LAFERRIÈRE, rapporteur : Avis favorable pour chacun des deux rapports de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président JULIEN-LAFERRIÈRE.

III - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2012-2991 - Achat du terrain de la centrale Lafayette - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

N° 2012-2992 - Saint Fons - Rue de la Rochette - Centre Léon Blum - Travaux de gros entretien - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Plazzi comme rapporteur du dossier numéro 2012-2992. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

M. PLAZZI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. PLAZZI.

N° 2012-2993 - Lyon 3° - Restructuration du restaurant communautaire - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Vice-Président Crédoz comme rapporteur du dossier numéro 2012-2993. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président CRÉDOZ absent momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

IV - COMMISSION PROXIMITÉ ET ENVIRONNEMENT

N° 2012-2995 - Société publique locale (SPL) Gestions des espaces publics du Rhône Amont - Prise de participation, approbation des statuts et du pacte d'actionnaire - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur Justet comme rapporteur du dossier numéro 2012-2995. Monsieur Justet, vous avez la parole.

M. JUSTET, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. JUSTET.

N° 2012-2998 - Commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées - Modification de la composition - Retrait du Comité Louis Braille et transformation de l'association Point de vue sur la ville en collectif - Direction de la prospective et du dialogue public -

N° 2012-3001 - Eau et assainissement à Madagascar - Mise en réseau et appui à la coopération décentralisée et non gouvernementale - Attribution d'une subvention à l'association Programme solidarité eau (pS-Eau) pour son programme d'actions 2012 - Direction de l'eau -

N° 2012-3002 - Plan climat - Projet européen Prometheus - Attribution d'une subvention à l'association Rhônalpénergie-Environnement - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur Desbos comme rapporteur des dossiers numéros 2012-2998, 2012-3001 et 2012-3002. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. DESBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. DESBOS.

N° 2012-2999 - Lyon - Convention de gestion pour l'exploitation du service public de chauffage urbain de la Ville de Lyon - Avenant n° 1 - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2012-3000 - Villeurbanne - Convention de gestion pour l'exploitation du service public de chauffage urbain de la Ville de Villeurbanne - Avenant n° 3 - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur Quiniou comme rapporteur des dossiers numéros 2012-2999 et 2012-3000. Monsieur Quiniou, vous avez la parole.

M. QUINIOU, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces rapports, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. QUINIOU.

V - COMMISSION URBANISME

N° 2012-3009 - Plan climat - Volet habitat - Eco-rénovation - Modalités d'instruction des demandes de subvention en faveur des propriétaires privés s'engageant dans une démarche de réhabilitation thermique de leur patrimoine - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme a désigné madame Bonniel-Chalier comme rapporteur du dossier numéro 2012-3009. Madame Bonniel-Chalier, vous avez la parole.

Mme BONNIEL-CHALIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme BONNIEL-CHALIER.

N° 2012-3010 - Bron - Plan de sauvegarde des copropriétés de Bron Terrailon 2012-2016 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2012-3011 - Bron - Quartier du Terrailon - Opération de renouvellement urbain - Revalorisation des indemnités de relogement des propriétaires occupant des logements acquis par la Communauté urbaine en vue de leur démolition - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur Longueval comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3010 et 2012-3011. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable pour ces deux dossiers qui concernent le renouvellement urbain de Terrailon, avec une note au rapporteur qui indique que, dans l'objet et le 1° du **DELIBERE**, il convient d'ajouter après "propriétaires occupant" : "et des locataires".

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Brachet, délégué du Grand Lyon à Alliade Habitat, n'ayant pas pris part au débat ni au vote du dossier n° 2012-3011 (article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. LONGUEVAL.

N° 2012-3012 - Saint Priest - Opération de renouvellement urbain (ORU) - Démolitions de logements sociaux - Attribution de subventions aux bailleurs sociaux - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme a désigné madame la Vice-Présidente David comme rapporteur du dossier numéro 2012-3012. Madame David, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DAVID.

N° 2012-3013 - Reventilation d'autorisations de programmes - Délégation générale au développement urbain -

N° 2012-3014 - Vaulx en Velin - Quartier des Barges - Aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur David comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3013 et 2012-3014. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Avis favorable pour ces deux rapports, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2012-3005 - Caluire et Cuire, Fontaines sur Saône, Lyon 1^{er}, Lyon 2^e, Lyon 4^e, Rochetaillée sur Saône - Projet directeur des Rives de Saône - Déclaration de projet à la suite des enquêtes publiques -

N° 2012-3016 - Sathonay Village - Aménagement de la place Danis - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur Gléréan comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3005 et 2012-3016. Monsieur Gléréan, vous avez la parole.

M. GLÉRÉAN, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ces deux rapports, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. GLÉRÉAN.

N° 2012-3019 - Rillieux la Pape - Aménagement de la zone d'activité de Sermenaz - Constat d'achèvement de l'opération et quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

M. LE PRÉSIDENT : En l'absence de monsieur Appell, je rapporte l'avis favorable de la commission sur ce dossier.

Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, MM. Brachet, Bouju et Barge, délégués du Grand Lyon au conseil d'administration de la SERL, ainsi que MM. Da Passano et Daclin n'ayant pas pris part au débat ni au vote du dossier n° 2012-3019 (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

**Désignation des représentants
de la Communauté urbaine
au sein du Pôle métropolitain
entre la Communauté urbaine de Lyon,
les Communautés d'agglomération Saint Etienne métropole,
Porte de l'Isère et du Pays viennois**

(Dossier n° 2012-2990)

Résultats du vote

M. LE PRÉSIDENT : Je vais vous donner les résultats du vote concernant l'élection de nos 31 représentants au Conseil métropolitain.

Ont obtenu :

- M. Gérard Collomb	131 voix
- M. Guy Barret	130 voix
- Mme Martine David	130 voix
- M. Robert Thévenot	123 voix
- M. Jean-Paul Bret	127 voix
- M. Christophe Quiniou	130 voix
- Mme Nadine Gelas	129 voix
- M. Willy Plazzi	128 voix
- M. Jean-Yves Sécheresse	127 voix
- Mme Mireille Domenech Diana	128 voix
- Mme Annie Guillemot	128 voix
- M. Martial Passi	127 voix
- M. Bernard Rivalta	124 voix
- M. Max Vincent	129 voix
- Mme Michèle Vullien	128 voix
- M. Roland Crimier	128 voix
- M. David Kimelfeld	129 voix
- Mme Pascale Bonniel-Chalier	122 voix
- M. Michel Reppelin	125 voix
- M. Paul Coste	123 voix
- M. Olivier Brachet	128 voix
- M. Yves Fournel	127 voix
- M. Jacky Darne	128 voix
- M. Christian Barthélémy	127 voix
- M. Marc Grivel	128 voix
- Mme Sandrine Frih	129 voix
- M. Gilles Vesco	129 voix
- M. Eric Desbos	125 voix
- M. Jean-Michel Daclin	127 voix
- M. Hubert Guimet	127 voix
- M. Claude Vial	127 voix
- M. François-Noël Buffet	2 voix
- Mme Fabienne Levy	1 voix

C'est un succès d'estime.

(VOIR annexe page 23 - Procès-verbal d'élection).

(M. Gérard Collomb, Mme Martine David, M. Jean-Paul Bret, Mme Nadine Gelas, M. Jean-Yves Sécheresse, Mme Annie Guillemot, M. Bernard Rivalta, Mme Michèle Vullien, M. David Kimelfeld, M. Michel Reppelin, M. Olivier Brachet, M. Jacky Darne, M. Marc Grivel, M. Gilles Vesco, M. Jean-Michel Daclin, M. Hubert Guimet, M. Claude Vial, M. Guy Barret, M. Robert Thévenot, M. Christophe Quiniou, M. Willy Plazzi, Mme Mireille Domenech Diana, M. Martial Passi, M. Max Vincent, M. Roland Crimier, Mme Pascale Bonniel-Chalier, M. Paul Coste, M. Yves Fournel, M. Christian Barthélémy, Mme Sandrine Frih, M. Eric Desbos sont désignés en tant que représentants de la Communauté urbaine de Lyon au sein du pôle métropolitain).

Merci beaucoup chers collègues.

(La séance est levée à 18 heures 35).

Annexe

(Dossier n° 2012-2990)

**Désignation des représentants de la Communauté urbaine au sein du Pôle métropolitain entre la
Communauté urbaine de Lyon, les Communautés d'agglomération Saint Etienne métropole,
Porte de l'Isère et du Pays viennois**

Procès-verbal d'élection

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE LYON

AU PÔLE METROPOLITAIN

Rapport n° 2012-2990

- Procès-verbal -

M. le Président a ouvert le **1^{er} tour de scrutin.**

Il a été constaté que les urnes ne contenaient aucun bulletin.

Les candidatures suivantes ont été présentées :

M. Gérard Collomb, Mme Martine David, M. Jean-Paul Bret, Mme Nadine Gelas, M. Jean-Yves Sécheresse, Mme Annie Guillemot, M. Bernard Rivalta, Mme Michèle Vullien, M. David Kimelfeld, M. Michel Reppelin, M. Olivier Brachet, M. Jacky Darne, M. Marc Grivel, M. Gilles Vesco, M. Jean-Michel Daclin, M. Hubert Guimet, M. Claude Vial, M. Guy Barret, M. Robert Thévenot, M. Christophe Quiniou, M. Willy Plazzi, Mme Mireille Domenech Diana, M. Martial Passi, M. Max Vincent, M. Roland Crimier, Mme Pascale Bonniel-Chalier, M. Paul Coste, M. Yves Fournel, M. Christian Barthélémy, Mme Sandrine Frih, M. Eric Desbos.

Les conseillers ont déposé leur bulletin dans l'urne.

Les scrutateurs ont procédé au dépouillement du vote qui a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	139
- à déduire : bulletins blancs ou nuls	8
- suffrages exprimés	131
- majorité absolue	66

Ont obtenu :

- M. Gérard Collomb : 131 voix
- Mme Martine David : 130 voix
- M. Jean-Paul Bret : 127 voix
- Mme Nadine Gelas : 129 voix
- M. Jean-Yves Sécheresse : 127 voix
- Mme Annie Guillemot : 128 voix
- M. Bernard Rivalta : 124 voix
- Mme Michèle Vullien : 128 voix
- M. David Kimelfeld : 129 voix
- M. Michel Reppelin : 125 voix
- M. Olivier Brachet : 128 voix
- M. Jacky Darne : 128 voix
- M. Marc Grivel : 128 voix
- M. Gilles Vesco : 129 voix
- M. Jean-Michel Daclin : 127 voix
- M. Hubert Guimet : 127 voix
- M. Claude Vial : 127 voix
- M. Guy Barret : 130 voix
- M. Robert Thévenot : 123 voix
- M. Christophe Quiniou : 130 voix
- M. Willy Plazzi : 128 voix
- Mme Mireille Domenech Diana : 128 voix
- M. Martial Passi : 127 voix
- M. Max Vincent : 129 voix
- M. Roland Crimier : 128 voix
- Mme Pascale Bonniel-Chalier : 122 voix
- M. Paul Coste : 123 voix
- M. Yves Fournel : 127 voix
- M. Christian Barthelémy : 127 voix
- Mme Sandrine Frih : 129 voix
- M. Eric Desbos : 125 voix
- M. François-Noël Buffet : 2 voix
- Mme Fabienne Levy : 1 voix

M. Gérard Collomb, Mme Martine David, M. Jean-Paul Bret, Mme Nadine Gelas, M. Jean-Yves Sécheresse, Mme Annie Guillemot, M. Bernard Rivalta, Mme Michèle Vullien, M. David Kimelfeld, M. Michel Reppelin, M. Olivier Brachet, M. Jacky Darne, M. Marc Grivel, M. Gilles Vesco, M. Jean-Michel Daclin, M. Hubert Guimet, M. Claude Vial, M. Guy Barret, M. Robert Thévenot, M. Christophe Quiniou, M. Willy Plazzi, Mme Mireille Domenech Diana, M. Martial Passi, M. Max Vincent, M. Roland Crimier, Mme Pascale Bonniel-Chalier, M. Paul Coste, M. Yves Fournel, M. Christian Barthelémy, Mme Sandrine Frih, M. Eric Desbos sont désignés en tant que représentants de la Communauté urbaine de Lyon au sein du pôle métropolitain constitué entre la Communauté urbaine de Lyon et les Communautés d'agglomération Saint Etienne métropole, Porte de l'Isère et du Pays Viennois.